

# INSECTOSEC POUDRE

InsectoSec® est une poudre insecticide composée de terre de diatomées destiné au traitement des insectes rampants et des poux rouges de la volaille. La terre de diatomées composant le produit possède une forte action déshydratante contre un grand nombre d'arthropodes nuisibles (acariens, blattes...). Son mode d'action permet une lutte efficace sans induire de phénomène de résistance : au passage de l'insecte sur la poudre, celle-ci adhère sur son corps par simple contact. Elle provoque ainsi la mort de l'insecte par déshydratation.



N° Article : 100-000983

## ÉFFICACITÉ CONTRE :

Fourmis, Punaises de lit, blattes, poux rouges, cafards...

Insecticide homologué, 100% terre de diatomées.

Matière active d'origine minérale.

Efficace sur tous les insectes rampants.

## COMPOSITION

Produit biocide insecticide TP 18, insectes rampants.

Dioxyde de silicium / Kieselguhr (CAS n° 61790-53-2) : 1000 g/kg (100 % m/m).

Contonnement : seau de 2kg – 1x2kg

Dosage : Rampants 7g par ml – Poux rouge 50 g/m<sup>2</sup>

## MODE D'EMPLOI :

- Pour un traitement sur les insectes rampants dont blattes et fourmis: 7 g/m<sup>2</sup>.
- Pour un traitement en barrière contre les insectes rampants, y compris les fourmis: 7 g/m (largeur de la barrière 1 à 3 cm).
- Pour un traitement des nids de fourmis par saupoudrage: 5 g/nid.

### 1. Poudrage par pulvérisation sur les surfaces contre les insectes rampants :

Appliquer sur les surfaces, fissures et crevasses et les chemins des insectes. Appliquer directement sur les insectes lorsque cela est possible. Ne pas appliquer plus de 2 fois par jour. Si nécessaire, réappliquer après 7 jours. L'efficacité peut être observée dans un délai de 1 à 3 semaines.

- Poudrage par versement, traitement en barrière contre les insectes rampants, y compris les fourmis :**  
Créer une barrière sur les chemins et les sites d'entrée des insectes, et dans les endroits où le produit ne peut pas être facilement enlevé. Appliquer à une courte distance sur le sol pour créer une barrière d'une largeur de 1 à 3 cm. L'application ne peut être effectuée qu'avec le dispositif de saupoudrage, fourni avec l'emballage. Limiter l'utilisation sur une journée à une barrière de 2 m maximum. L'efficacité peut être observée dans les 1 à 3 semaines.
- Traitement par poudrage des nids et traitement barrière, contre les fourmis :**  
Appliquer le produit uniquement par temps sec à l'extérieur. Ne pas appliquer le produit en cas de pluie dans les prochaines 24 heures. Pour un nid avec plusieurs entrées, appliquer le produit uniformément sur toutes les entrées. Répéter le traitement après 24 h quand le produit a été retiré par les fourmis. Ne pas appliquer plus de 3 fois/nid. L'efficacité est observée en 1 à 3 semaines. Quel que soit l'usage et pour des raisons d'hygiène et de salubrité, enlever les insectes morts après un traitement réussi. Ne pas appliquer sur des surfaces poreuses non protégées.

**MESURES DE PREMIERS SECOURS :**

Secouristes - veiller à l'autoprotection !

Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne évanouie !

**Inhalation**

Transporter la victime à l'air frais et selon les symptômes, consulter le médecin.

**Contact avec la peau**

Enlever immédiatement les vêtements sales et imbibés, les laver en profondeur à grande eau et avec du savon, en cas d'irritation de la peau (rougeurs, etc.), consulter un médecin.

**Contact avec les yeux**

Oter les verres de contact.

Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Si nécessaire, consulter le médecin.

Ne pas frotter.

**Ingestion**

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Faire boire abondamment de l'eau, le cas échéant consulter le médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le cas échéant, pour plus de détails sur les symptômes et effets retardés, se reporter à la rubrique 11 et à la rubrique sur les voies d'absorption.

Dans certains cas, les symptômes d'intoxication peuvent se manifester passer un certain temps/plusieurs heures.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

**ATTENTION**

H373-Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (poumons).

P101-En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102-Tenir hors de portée des enfants. P103-Lire l'étiquette avant utilisation.

P260-Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

P314-Consulter un médecin en cas de malaise.

P501-Eliminer le contenu / récipient conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

EUH066-L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

UFI N° : M300-POFG-K00E-G91C